

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille dix, le onze février, à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 04 février 2010, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Claude GOY, Jean Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Jérôme GUBIEN, Pascal CHILLET, Anne Marie POIROT, Josette FAYOLLE.

Absents : Guy RAGEY, Karine BARRON, Jeannine PHILIS

Excusés : Guy RAGEY, Karine BARRON, Jeannine PHILIS

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Claude GOY

SEANCE DU 11 FEVRIER 2010

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal en date du jeudi 14 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

N° 2010-002 : Acceptation de la subvention amendes de police 2009

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse a sollicité l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police 2009, pour l'aménagement de trottoirs et agrandissement de parking à L'Aubépin.

Par courrier rectificatif en date du 1^{er} octobre 2009, le montant de 7 417 € obtenu pour cette opération a été confirmé par les services du conseil général du Rhône. Ce montant a été également confirmé par les services préfectoraux en date du 05 octobre 2009.

Madame le Maire rappelle qu'il convient de délibérer pour accepter l'octroi de cette subvention. Elle demande donc au conseil municipal de bien vouloir approuver l'octroi de cette subvention de 7 417 € au titre des amendes de police 2009, pour l'aménagement de trottoirs et agrandissement de parking à L'Aubépin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'octroi de cette subvention et en accepte le paiement.

Adopté à l'unanimité.

N° 2010-003 : Réaménagement de la dette – budget communal, refinancement d'un emprunt

Madame le Maire rappelle que la commune de Larajasse avait contracté un emprunt auprès de Dexia Crédit Local pour le financement de divers projets d'investissement, et l'avait renégocié en 2007 pour une durée de 48 ans et un taux fixe indexé sur Euribor pour 5,717 %.

Compte tenu de la capacité de remboursement de la dette par le budget communal, Madame le Maire propose de négocier à nouveau cet emprunt et de réaménager sa durée, en vue de terminer plus tôt son remboursement. Il s'agit donc du refinancement du contrat de prêt n° MON248248EUR001 sur une durée de 30 ans et pour un capital de 539 005,79 €.

La proposition commerciale suivante a été émise par Dexia Crédit Local :

- Emprunt pour une durée de 30 ans, avec date de la 1^{ère} échéance au 1^{er} avril 2011
- Echéance annuelle
- Taux fixe de 4,52 % sur capital de 539 005,79 €
- Amortissement constant

Madame le Maire explique également que cette renégociation entraîne le paiement d'une indemnité compensatrice d'un montant de 142 018,19 €, refinancée à travers l'emprunt. Le capital de l'emprunt renégocié s'élève donc à 681 023,98 €. En finalité, l'économie réalisée s'élève à un montant de 245 252,90 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les conditions de réaménagement de la dette. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le réaménagement de la dette tel que présenté ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette renégociation.

Adopté à l'unanimité.

Tarifs des concessions aux cimetières

Madame le Maire rappelle que les tarifs de vente des concessions funéraires sont fixés depuis mars 2003, et qu'ils n'ont pas été réévalués depuis. Ils sont identiques sur les 3 cimetières de la commune, et s'élèvent pour mémoire à :

Concession pour 15 ans	1 place soit 2 m ²	120 €
Concession pour 15 ans	2 places soit 4 m ²	200 €
Concession pour 30 ans	1 place soit 2 m ²	240 €
Concession pour 30 ans	2 places soit 4 m ²	400 €

Madame le Maire demande donc au conseil municipal s'il convient de réviser ces tarifs. Après en avoir discuté, l'ensemble des membres du conseil municipal ne souhaite pas modifier ces tarifs pour l'année à venir.

Questions diverses

Aménagement de la Villa Mari

Le permis de construire pour l'aménagement de la Villa Mari a été déposé fin janvier 2010. Les travaux ne débuteront pas avant plusieurs mois. En effet, il convient à la fois de procéder à l'instruction du permis ainsi qu'aux procédures de marchés publics pour les travaux.

Par ailleurs, suite à la visite de plusieurs conseillers municipaux à la chaufferie d'Yzeron, une plaquette d'information est distribuée à chaque membre du conseil municipal expliquant le fonctionnement et le coût de cette installation. Une discussion s'engage sur le sujet et il est décidé qu'une visite de la chaufferie de Saint Christo en Jarez s'effectuera dès que celle-ci sera en fonctionnement.

Construction d'un atelier technique

- Panneaux photovoltaïques

Le prix de rachat de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques a fortement baissé en début d'année 2010, passant de 0,60 € à 0,42 € (sauf pour les maisons d'habitation). De fait, la rentabilité du projet étant mise en cause, la commune attend de nouvelles études du maître d'œuvre en charge du dossier, afin de savoir si elle s'engage toujours sur un projet avec toiture photovoltaïque.

- Implantation du bâtiment

Le chiffrage permettant de situer le niveau de différence de coût entre les deux terrains préconisés pour l'implantation de l'atelier technique (sous le cimetière ou en bordure de la route départementale) n'est pas encore parvenu en Mairie. La validation définitive de l'emplacement choisi lors du dernier conseil municipal en date du 10 janvier 2010, à savoir sous le cimetière, reste donc en suspens.

Ecole publique du Mazel

- Quelques travaux sont demandés ; Monsieur Jean Marc BRUYAS passera à l'école faire le point.
- Un courrier de 4 parents d'élèves est parvenu en Mairie concernant l'équilibre des repas servi à la cantine. Madame le Maire va faire le point avec les personnes signataires du courrier.
- Un courrier du DDEN, relatif aux couchettes de l'école, est parvenu en Mairie. Il est suggéré d'utiliser la pièce de l'ancienne bibliothèque comme salle de couchage, celle-ci étant plus spacieuse et dès qu'elle sera débarrassée des livres. Une visite sur place pour être programmée pour mieux se rendre compte de la place.
- Enfin, Mme Anne Marie POIROT informe le conseil municipal que l'ensemble des livres de la bibliothèque sont disponibles et qu'elle va en informer les responsables de l'association Croq'livres.

SCOT

Madame le Maire rappelle que l'arrêté fixant le périmètre du SCOT des Monts du Lyonnais a été signé conjointement par les Préfets des départements du Rhône et de la Loire en septembre 2009. Il s'agit donc maintenant de mettre en place un syndicat mixte qui sera porteur du projet de SCOT. Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais, l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais, et les communes de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais (excepté la commune de Chazelles sur Lyon) font parties de ce périmètre de SCOT des Monts du Lyonnais.

Madame le Maire lit les statuts du syndicat mixte qui sera en charge de l'élaboration et du suivi du SCOT. Par tranche de 1 000 habitants, chaque commune aura un délégué au sein de ce syndicat mixte. Pour la commune de Larajasse, les délégués au syndicat mixte seront :

- Titulaires :
Madame Janine VIRICEL et Monsieur Patrick CHILLET
- Suppléants :
Monsieur Pascal CHILLET et Monsieur Fabrice BOUCHUT

Il est important de noter que cette désignation devra officiellement être validée par délibération du conseil municipal, lors de l'approbation des statuts du syndicat mixte porteur du SCOT.

Pôle médical

Madame le Maire a rencontré Madame Fabienne VENDROUX, infirmière à Larajasse, au sujet du pôle médical qui sera créé aux étages de la Villa Mari. Le cabinet d'infirmières pourrait s'installer dans ces futurs locaux.

Par ailleurs, la commune a pris plusieurs contacts avec divers organismes, en vue de l'implantation d'un médecin généraliste.

Soleil couchant

Une convention entre la commune de Larajasse et l'association du Soleil Couchant est en cours d'élaboration. Elle concernera la répartition des différentes dépenses entre les 2 entités. L'association prévoit l'agrandissement de la cuisine en prenant une partie de la salle de billard. Le reste de cette pièce sera aménagé en salle de réunion.

Ordures ménagères

Une étude est actuellement en cours au SIMOLY, concernant la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères. Dans le principe, les points de collecte seraient supprimés et les ordures ménagères directement ramassées pour tous à la porte. La redevance serait ensuite fonction du niveau d'ordures ménagères rejeté.

Réseau d'électricité

Madame le Maire et Monsieur Guy RAGEY ont rencontré des techniciens du SYDER. Il s'avère que le réseau électrique communal n'est pas de bonne qualité, et que très rapidement des problèmes électriques vont surgir dans plusieurs hameaux. La consommation électrique ne cesse d'augmenter, et ni le SYDER, ni EDF n'ont de fonds disponibles pour effectuer des renforcements. Pour les prochains travaux, la priorité se portera sur le village de Lamure.

Assemblée générale des pompiers

Madame le Maire a assisté à l'assemblée générale des pompiers. Larajasse compte aujourd'hui 28 pompiers bénévoles, qui espèrent l'arrivée prochaine d'un autre véhicule 4X4. La mise en place du système Orion semble un peu retardée.

Par ailleurs, les pompiers ont formulé une demande pour conserver gratuitement le pôle d'animation le lendemain du 13 juillet pour leur repas annuel. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette demande.

Protocole départemental sur les constructions en zone agricole

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis fin janvier, un protocole départemental sur les constructions en zone agricole est mis en place sur le département du Rhône. Il s'agit, pour tout pétitionnaire déposant une demande d'autorisation d'urbanisme pour un projet situé en zone agricole, d'annexer à sa demande une fiche de renseignement remplie et d'y joindre des pièces justificatives. Au vu de cette fiche de renseignement, les services instructeurs de l'Etat pourront évaluer le rapport entre le projet demandé et le fait que le projet doit être nécessaire à l'exploitation agricole.

Madame la Maire informe par ailleurs le conseil municipal que la deuxième partie de l'étude géotechnique devrait parvenir en Mairie la semaine prochaine.

Informations diverses

- ⇒ Les élections régionales auront lieu dimanche 14 mars 2010 et dimanche 21 mars 2010. Les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 18h00.
- ⇒ Pour les classes en 0, l'ensemble du conseil municipal est d'accord pour le prêt gratuit de la salle le samedi 15 mai, comme l'année dernière. Elle sera néanmoins payante si les classes la sollicitent pour le lendemain.
- ⇒ Plusieurs demandes d'aide pour Haïti sont parvenues en Mairie. Le conseil municipal décide de ne pas participer en tant que tel, et laisse l'initiative à chacun de ces citoyens.
- ⇒ Dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC pour le fonctionnement de l'école privée Saint François, il est proposé que le versement trimestriel de 9 000 € soit augmenté de 1 000 €. La dernière échéance présentant le solde sera ainsi moins élevée.
- ⇒ Pour le budget des fournitures scolaires alloué aux écoles, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le forfait par élève de 1€, passant de 41 € à 42 €.
- ⇒ A partir du 1^{er} avril 2010, les assistantes maternelles pourront avoir plusieurs contrats de garde sans limitation de nombre, à condition de ne pas accueillir plus de 4 enfants en même temps.

Fin de la séance 23h30